



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 118 et 64 c) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/63/L.33

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Patrick **Chuasoto** (Philippines)

1. À ses 26^e et 28^e séances, les 19 et 23 décembre 2008, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/63/12) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/63/L.33. À la 26^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité (A/63/614). La Commission était saisie du projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses (voir par. 3).

2. Les débats de la Cinquième Commission sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/63/SR.26 et 28).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si l'Assemblée générale adopte le projet de

¹ A/C.5/63/12.

² A/63/614.



résolution A/C.3/63/L.33, des ressources additionnelles d'un montant de 753 200 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, pour la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général concernant la situation au Myanmar. Les crédits nécessaires pour couvrir ces dépenses sont demandés dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité »³.

³ A/63/346/Add.1 et Corr.2.